

ANGLAIS
ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Jean-Philippe FONS, Gérard HUGUES

Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures

Cette année, le dossier soumis à l'attention des candidats abordait la question très large, très complexe et très actuelle du rapport entre démocratie et liberté de la presse. Le sujet est d'autant plus pertinent qu'avec la multiplication des médias dans le monde contemporain, un retour aux sources s'avérait indispensable. Les sources et les registres étaient variés (discours, ouvrages philosophiques, article de presse), et le thème commun était celui de la nature de la presse dans les sociétés occidentales (et dans le monde anglophone tout particulièrement) et des relations qu'elle entretient avec le reste de la société civile. La thématique était à relier aux réflexions autour des notions de liberté d'expression, de liberté d'association, et plus largement à la place du citoyen dans la cité dans un modèle d'organisation sociétale fondée sur la démocratie. Aux Etats-Unis comme en Angleterre, cette liberté est conçue comme centrale et fondatrice du pacte social. Aujourd'hui inscrite dans la pratique des deux nations, elle s'est imposée au terme de nombreux débats et luttes partisans et constitue désormais un pilier du régime démocratique. Les candidats ont pour la plupart perçu et correctement analysé les enjeux contenus dans ce dossier, mais le jury a déploré que dans de nombreux cas, l'analyse soit restée très générale et superficielle et qu'elle ait parfois tourné à la plate paraphrase.

Présentation du dossier

Les textes proposés couvraient une large période, entre 1840 et 2007, correspondant aux moments clés d'une évolution qui voit s'imposer la presse comme quatrième pouvoir (*fourth estate*) et qui inquiète par les dérives constatées à une époque récente. Le moment fondateur de la presse comme composante de l'édifice démocratique était bien sûr le texte très célèbre de Thomas Carlyle extrait des *Lectures on Heroes* où il est fait explicitement référence à la naissance du quatrième pouvoir tel que perçu par Edmund Burke à la fin du 18^{ème} siècle. Le parlement britannique au Moyen-âge se subdivise entre « lords temporels », « lords spirituels » et « commons. » Il est probable que Burke, auteur d'un essai sur la révolution française, ait eu à l'esprit et ait donc transposé les trois états réunis à Versailles à l'invité de Louis XVI, clergé, noblesse et tiers état. Quoiqu'il en soit, Carlyle célèbre avec emphase le lien intime entre l'écrit, la presse, et la forme démocratique. L'autorité a été transférée de la sphère religieuse (pulpit) et politique (Senate) vers le journal imprimé. En prolongement de ce texte séminal qui installe la presse comme composante essentielle de la forme démocratique, John Stuart Mill, quelque trente ans plus tard, insiste dans *On Liberty* (1869) sur la nécessité vitale d'une presse totalement libre où la voix minoritaire ne puisse en aucun cas être étouffée. Dans un argumentaire fermement charpenté, Mill pose la question centrale de la tyrannie majoritaire qui risque de s'installer très subrepticement, dès l'instant où les conditions d'une pensée unique sont réunies. Il s'exprime en des temps où la liberté de la presse est solidement implantée et où il n'est plus question de la remettre radicalement en

cause. La pratique du « prior restraint » a définitivement disparu. Il s'agissait d'une forme de censure, courante en Angleterre comme dans ses colonies du Nouveau Monde au 18^{ème} siècle qui consistait à autoriser seulement la publication de textes préalablement approuvés par les autorités politiques. Le danger est désormais ailleurs et dans une attitude assumée d'inaffabilité qui supposerait qu'une idée largement acceptée puisse être considérée comme vraie. Au total, les textes de Carlyle et Mill restent empreints d'un optimisme fondamental et revendiquent un idéal démocratique en tous points protégé par l'assurance noble et généreuse que la presse ne saurait faillir, si elle est correctement protégée et encadrée. Par contraste, le discours d'Edward Murrow, prononcé devant l'association des directeurs de l'information pour la radio et la télévision, met en garde contre un possible échec. L'adresse date de 1958, soit cinq ans après que le sénateur McCarthy fut démasqué par Murrow lui-même pour avoir justement abusé de la confiance du peuple américain et pourchassé des communistes ou supposés tels qui auraient infiltré l'appareil d'état américain. Rares furent les copies qui établirent le lien entre la « chasse aux sorcières » et le personnage de Murrow. Encore plus rares furent celles qui firent référence au film tout récent (2006) de George Clooney *Good Night and Good Luck* qui met en scène le combat de Murrow, présentateur de CBS, contre la supercherie de MacCarthy. Murrow est l'exemple vivant de ce pouvoir de la presse, en l'occurrence de la télévision, lorsque celle-ci est se met au service de la vérité et de la cause démocratique contre les manœuvres intéressées et dilatoires d'une coterie avide de sensationnel et peu soucieuse de vérité historique. Dans ce contexte, la remarque de Murrow : « This instrument [la télévision] can teach, it can illuminate ; yes, it can even inspire », devait être interprétée comme une note d'optimisme, en des temps où l'outil télévisuel en était à ses débuts et pouvait jouer un rôle identique à celui de la presse écrite, célébrée à la fois par Carlyle et Mill. Restait l'hypothèque de l'attitude du citoyen devant cet « instrument », capable de préserver la démocratie ou de la perdre à jamais. Dans ce contexte, et toujours aux Etats-Unis, l'affaire célèbre du Watergate, objet du document n°4, s'interprète communément comme la preuve insigne de la capacité du quatrième pouvoir à faire vaciller les puissants et servir la cause de la vérité. Or justement, l'article d'Alicia Shephard paru dans l'*American Journalism Review* en 1997 questionne cette vérité quelque peu simpliste et il convenait d'en marquer l'originalité et le caractère iconoclaste. Certes, l'enquête rondement menée par deux journalistes du *Washington Post* (Woodward et Bernstein) conduisit à la mise en accusation de Nixon et à une procédure de destitution (*impeachment*) qui ne s'interrompt que par la démission du président en exercice. En apparence, la presse avait agi comme un efficace contre-pouvoir, sinon que, selon Shephard, cette action donna lieu à un film (*All the President's Men*), lequel eut pour effet de conférer aux deux journalistes du *Post* un statut de stars, en contradiction flagrante avec leur mission d'origine. Il était indispensable de souligner clairement ce glissement, voire cette transgression, ce phénomène de « starisation » qui éloigne les journalistes de leur lectorat et de leur audience. Shephard dénonce ce divorce relativement récent entre « informants et informés », correspondant à une rupture du lien entre « gouvernants et gouvernés », de nature à mettre définitivement en péril l'idéal démocratique. Jusqu'ici, la presse était perçue comme outil d'information et le document 5, terme d'une inquiétante progression, remettait en cause cette réconfortante « évidence. » Ecrit par Paul Krugman, éditorialiste au *New York Times* mais également prix Nobel d'économie en 2008, le texte s'inquiète du possible rachat du *Wall Street Journal* (finalisé depuis lors) par le magnat australien Robert Murdoch, déjà propriétaire de *Fox News*. L'article constitue une remise en cause directe et brutale (mais parfaitement justifiée) de la pratique de Murdoch dans la manipulation de l'information. S'appuyant sur des informations tronquées ou fallacieuses, l'auteur démontre comment avec l'aide de *Fox News* l'administration Bush a réussi à « vendre » la guerre d'Irak au peuple américain. Loin donc des constructions idéalistes de Carlyle ou de Mill, et sans que la liberté de la presse ait jamais été politiquement remise en

cause, le constat est d'une faillite, au moins relative, du quatrième pouvoir. C'est à cette interrogation majeure que le dossier s'adressait cette année, et le débat ainsi ouvert invitait à s'interroger sur la notion de progrès autant que celle de transgression. Certaines copies ont correctement analysé cette progressive dérive qui constituait le fil conducteur de ce dossier, mais, de façon générale, les liens entre les documents n'ont été que partiellement explicités. Encore une fois, l'ensemble des documents constitue un tout organique dont il convient de « démonter » les rouages, afin d'en extraire une problématique cohérente et utilisable.

Une méthodologie parfois défaillante

Le jury rappelle ici qu'il est indispensable de présenter, dès l'introduction de votre travail, les documents qui composent le dossier. Cette présentation ne doit pas se contenter d'être descriptive, mais doit souligner d'emblée les enjeux du document. En l'occurrence, une évolution inquiétante du quatrième pouvoir devait absolument être repérée. Trop souvent, les plans sont restés assez artificiels et ne conduisaient pas à une évaluation générale et nuancée. Certaines problématiques ne permettaient d'ailleurs pas d'envisager une lecture dynamique du dossier. Ce fut le cas notamment des problématiques présentées en ces termes :

« To what extent are democracy and business linked to the media ? »,

« We will see how independent the media can be in our societies »,

« We may address the possible roles of journalism ».

Le jury a, en revanche, apprécié (et bonifié) les références au « fourth estate » (et non « fourth power »), ou encore à la « yellow press ». Le jury souligne néanmoins que le « name dropping » ou le « saupoudrage » ont été systématiquement sanctionnés. Les apports et les références théoriques ou extratextuelles sont encouragés mais le candidat(e) doit établir des liens forts et structurants avec le propos qu'il/elle développe. S'agissant de la présentation du travail, le jury rappelle qu'il n'accepte pas les plans hiérarchisés (I a) b) c), II a) b) c) ...). Vous veillerez donc à ménager des transitions entre les parties du développement.

Grammaire, orthographe et ponctuation

La rubrique consacrée à la qualité de la langue dans le rapport de l'année passée semble ne pas avoir été lue par un grand nombre de candidat(e)s. Et le jury de déplorer, cette année encore, des fautes et erreurs inqualifiables et inacceptables à ce niveau d'exigence. Nous incitons donc les futurs candidats à être très attentifs aux recommandations faites les années précédentes – les attentes du jury ne varient pas !

Au rang des erreurs tout bonnement impardonnables figurent la méconnaissance des déclinaisons des verbes irréguliers anglais, ou encore l'absence chronique dans plusieurs copies de l'affixe de la troisième personne du singulier au présent simple (V-s).

Est-il besoin de rappeler ici que « media », en anglais est déjà un nom au pluriel (la forme au singulier est « medium ») ?

Enfin, le jury cette année attire tout particulièrement l'attention des candidat(e)s sur le bon respect des règles de la ponctuation. Les candidat(e)s gagneront à se familiariser avec l'usage des points-virgules, des tirets, des deux-points ou encore des parenthèses.

Les candidats veilleront en outre à respecter un registre de langue de niveau académique. La thématique du dossier cette année a incité, plus que de raison, trop de candidats à adopter un style « journalistique », relâché – qui ne correspond pas au niveau d'exigence ici.

Conseils aux candidat(e)s

Le jury insiste à nouveau cette année sur la nécessité de proposer un travail construit, hiérarchisé et argumenté, sous peine d'être lourdement sanctionné.

Le jury entend ici faire profiter les futurs candidat(e)s de réflexions qu'il a menées. Il s'agit de permettre aux candidat(e)s de mieux réussir cette épreuve. Dans un souci de présentation synthétique, ces conseils seront donnés de manière succincte.

- La reproduction de parties de cours est à proscrire. L'épreuve cherche à évaluer les aptitudes d'analyse du candidat – pas ses capacités de mémorisation de cours magistral.
- Si l'utilisation de citations puisées dans les documents du dossier est indispensable, les candidat(e)s veilleront à ce que leur travail ne se réduise pas à un assemblage, nécessairement maladroit, d'extraits des documents (voire de paragraphes entiers.)
- Le jury encourage les candidat(e)s à discuter de la nature des documents qu'ils ou elles doivent analyser. Le registre de langue, la rhétorique ou encore les variétés de figures de style varient grandement selon que l'on étudie un discours politique ou un article de presse, fût-il extrait du *New York Times*.
- Le jury recommande, enfin, aux candidat(e)s de porter le plus grand soin à la qualité de l'écriture manuscrite et de relire la copie.
- Il est utile ici de rappeler qu'aucun signe distinctif ne doit être porté sur les copies. Pour séparer deux parties de son développement, le/la candidat(e) choisira donc de sauter deux ou trois lignes (et non de gratifier le jury d'une guirlande d'étoiles.)

En guise de conclusion

Trop de candidat(e)s ont, cette année encore, rendu une copie vierge. Il est primordial de bien se préparer à cette épreuve rigoureuse – la lecture attentive des rapports de jury constitue un préalable indispensable.

Le jury a eu le plaisir de lire et corriger d'excellentes copies – treize copies notées de 15 à 18 sur 20. Que les candidat(e)s soient ici chaleureusement remercié(e)s pour ces moments privilégiés.